

# LE DEVOIR



Vol. LXXXV - No 36

MONTRÉAL, LE LUNDI 14 FÉVRIER 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Le sens de la fête

Le Carnaval de Québec porte-t-il vraiment bien son nom?

Rémy Charest

Cette semaine, Rio ne répond plus, elle fête. Comme presque toutes les villes des Caraïbes et d'Amérique du Sud, la célèbre ville brésilienne est en carnaval. On ne travaille plus ou si peu, on s'éclate fort, dans un cocktail explosif de samba, d'alcool et de sexe. A la fin de la semaine, comme chaque année, on comptera les vols, les viols, les morts et les blessés, on balaira les rues, on ramassera les épaves et la vie reprendra son cours.

Le carnaval, dans son sens le plus profond, c'est la célébration de l'excès, l'éclatement (très temporaire) des règles sociales, une sorte de révolution encadrée et d'une durée limitée. C'est aussi un acte collectif: un peu tout le monde y participe, pour faire passer ce besoin de débordements que certains répriment mais que tout le monde éprouve. Dans les sociétés du sud, de la Nouvelle-Orléans en descendant la carte, le carnaval est une orgie de sons et de couleurs, un grand dévouement des corps et des esprits.

Pendant ce temps, beaucoup plus au nord, Québec a aussi ce qu'on appelle un carnaval, qui s'est terminé hier sur une course de canots sur le fleuve glacé et sur le départ, en soirée, du grand bonhomme blanc à la tuque rouge et à la ceinture fléchée. Pendant dix jours, sculptures de neige et dégustations de trempettes à l'érable ont côtoyé les bals à 100\$ le billet et les déjeuners d'hommes d'affaires, les promenades des duchesses et le casino. Entre les affiches des commanditaires et les activités charitables, un nombre record de parents et enfants se sont promenés en toute quiétude sur les divers sites carnavalesques, heureux du réchauffement relatif de la température.

Mais où est le carnaval dans ce Carnaval? A une époque où ces festivals hivernaux se terminaient le mardi gras, la veille de 40 jours de maigre et jeûne, tous les jours de fête prenaient un air de tempête avant le calme plat. On faisait bombance, on buvait, chantait et fêtait le plus possible, avant de s'abstenir de tout jusqu'à Pâques. Aujourd'hui, la fête corporative, familiale et touristique, ne laisse aux gens qu'un soir de véritable carnaval: celui de la parade.

Le défilé de nuit, comme on dit officiellement, c'est le seul moment du carnaval où l'on voit les bons citoyens se promener avec une main bleue autour d'une bière ben frette, le seul où les carnavaliers passent leur bouteille de fort sous le nez de l'autorité policière en demandant à monsieur l'agent s'il en veut une lampée, le seul où l'on entend le bruissement continu et puissant d'une foule pour qui le froid ne compte plus.

**Les dirigeants du Carnaval de Québec veulent une fête propre, agréable, au standing rehaussé à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville**

C'est le moment où l'on défie un peu la loi, où l'on pousse un peu sur les barrières habituelles. Samedi soir, Bonhomme, la reine et les duchesses ont eu droit à leur lot de balles de neige et de glace, lancées par quelques-uns des 200 000 fêtards assemblés le long du parcours. Les policiers ont procédé à une dizaine d'arrestations pour mettre un frein à tout ça. Quelques spectateurs ont attrapé des débris sur la tête. Et aux petites heures du matin, les équipes de la Ville ramassaient des clôtures parfois projetées un peu plus loin que prévu. La foule fêtait. Fort. C'est ce qui fait qu'on évite la parade, c'est ce qui fait qu'on la court.

On se débarrasserait bien, par exemple, des fameuses trompettes en plastique, cette exécration pollution par le bruit. Comme certains se débarrasseraient des duchesses pour cause de misogynie, ou du défilé parce que c'est un peu bordélique. On parle beaucoup de moderniser le Carnaval, d'en éliminer certains éléments jugés plus québécois, ou moins politiquement correct. Soucieux de leur bonne image, les dirigeants du Carnaval de Québec veulent une fête propre, agréable, au standing rehaussé à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville.

Mais sans trompettes, sans reine et sans duchesses, sans caribou et sans ceintures fléchées, sans refrains usés jusqu'à la corde, sans ses quelques éclatements bien sages au fond, que serait le Carnaval de Québec? Un Bal de neige, comme à Ottawa, ce qui n'est pas mal, mais qui est autre chose. Quelque chose qui n'est certainement pas un carnaval.

Que ce soit pour un carnaval de Rio ou de Québec, une nuit de Coupe Stanley ou une soirée de la Saint-Jean, quand une ville au complet se lâche lousse, il arrive, qu'on le veuille ou non, que quelques règles en prennent pour leur rhume, l'espace d'une soirée. Parfois, les bons citoyens vont trop loin, l'excès n'est plus mesuré, la bonne humeur disparaît au profit de quelque chose de plus noir, l'air se brûle les ailes, un fêtard, comme à une Saint-Jean d'il y a deux ans, pousse l'excès jusqu'à se précipiter dans le feu de joie.

La fête humaine ne se fait pas sans violence: ne parle-t-on pas de s'éclater, de se défoncer, de s'envoyer en l'air? Le seul moyen d'éliminer l'excès dans la fête, c'est d'arrêter de fêter. Mais dans une société de retours décroissants, nous avons de plus en plus besoin de fêter.

CULTURE

Micheline Lanctôt remporte le prix Ouimet-Molson

PAGE B 8



LES ACTUALITÉS

Point d'interrogation sur la mort de Sue Rodriguez

PAGE A 4



L'ENTREVUE

Gilbert Langevin: la parole optimiste

PAGE B 1

## Montréal roule en carrosse

De Doré à Bourque, le gratin de la Ville dispose de 18 autos à usage réservé. Le chauffeur du maire gagne jusqu'à 72 000\$ par an

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

À l'heure où l'administration tente de chasser les automobilistes du centre-ville pour les métamorphoser en usagers du transport en commun, Montréal entretient une flotte de 18 véhicules automobiles, de catégorie intermédiaire à supérieure, dont l'usage exclusif est réservé au maire, aux membres du Comité exécutif et aux principaux cadres de la Ville.

Selon des informations obtenues auprès de sources dûment autorisées, au moins 14 des véhicules sont mis à la disposition des hauts cadres de la Ville, pour leur «usa-

ge personnel ou pour affaires», 24 heures par jour, 365 jours par année.

Selon son bon vouloir, le *jet set* de l'administration peut donc utiliser ces véhicules pour aller et revenir du travail, pour vaquer à ses occupations professionnelles ou pour agrémenter ses moments de loisirs.

Devant la persistance des questions du DEVOIR formulées depuis deux semaines, les communicateurs de l'Hôtel de Ville tenaient à mettre en garde, vendredi dernier, contre l'utilisation abusive du mot «limousine», un terme souvent utilisé à tort ou à raison pour décrire les véhicules ministériels des gouvernements supérieurs.

En fait, pour mériter cette appellation contrôlée, un vé-

hicule doit obligatoirement compter quatre portes et six glaces sur les côtés. Ainsi tranche *Le Petit Robert*.

Pointilleux en matière de sémantique, les porte-parole de la Ville étaient beaucoup moins précis la semaine dernière en ce qui concerne le budget exact dévolu à cette flotte, son kilométrage annuel et le coût réel des déplacements par kilomètre parcouru.

Néanmoins, nous a-t-on confirmé l'usage d'une *Ford Crown Victoria 1992* par le maire Jean Doré qui bénéficie d'un chauffeur atitré rémunéré au salaire horaire de 16,89\$ pour une semaine de 40 heures.

VOIR PAGE A 10: CARROSSE

## 70 000 fêtards aux îles



PHOTO JACQUES NADEAU

PLUS de 70 000 Montréalais ont bravé la giboulée, hier, pour se rendre sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame participer à la traditionnelle Fête des neiges. Inspirés de l'esprit des Jeux de Lillehammer, certains ont même réalisé des prouesses dignes de l'Olympe (notre photo). Après une accalmie cette semaine, les activités de la Fête des neiges reprendront de plus belle le week-end prochain. Nos informations en page A 3.

Soudan

## Tragédie de saison dans le Sud

Après les pluies, l'armée de Khartoum a lancé une offensive provoquant l'exode de dizaines de milliers de réfugiés

Des dizaines de milliers de réfugiés ont été jetés sur les pistes au Sud-Soudan ces derniers jours, par l'offensive — annuelle — de l'armée gouvernementale contre la rébellion, après la saison des pluies. La plupart des organisations humanitaires travaillant dans la région ont été obligées de cesser leur assistance. Elles soulignent le caractère dramatique de la situation, estimant à près de 100 000 le nombre des personnes déplacées.

JEAN HÉLÈNE  
LE MONDE

Près de 100 000 Soudanais du Sud ont fui, la semaine dernière, la région frontalière dite des «Trois A» (du nom des camps Amé, Aswa et Atepi), où plusieurs agences humanitaires les assistaient depuis deux ans. Échappant aux bombardements de l'aviation soudanaise (46 obus seraient tombés dans cette zone le 4 février), des milliers de civils ont donc repris leur errance

sur cette terre ravagée par 11 années de guerre entre le Nord musulman et le Sud animiste et chrétien. Ils sont une nouvelle fois happés dans le cycle infernal, l'offensive habituelle de la saison sèche les isolant des organisations humanitaires qui représentent leur principal moyen de survie.

Devant l'ampleur de l'opération des forces gouvernementales, qui semblent décidées à

## Le lobby juif se rapproche du PQ

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

Semblant prendre la possibilité d'un Québec indépendant au sérieux, le Comité Canada-Israël a développé une stratégie visant à créer un rapprochement avec les indépendantistes québécois.

Au cours des derniers mois, des dirigeants du Comité Canada-Israël au Québec ont ciblé plusieurs leaders nationalistes influents, dont Sylvain Simard du Mouvement Québec-Français, et Rita Dionne-Marsolais ex-députée générale du Québec à New York et future candidate péquistes.

Selon un document interne du Comité Canada-Israël, dont le DEVOIR détient une copie, neuf leaders d'opinion du Québec auraient bénéficié d'un séjour en Israël, tous frais payés, en avril dernier.

Dans ce document, le président du comité, Thomas Hecht, se félicite d'avoir obtenu de Mme Dionne-Marsolais qu'elle écrive une lettre ouverte dans le quotidien *La Presse* le 14 janvier, lettre qui s'intitule: «Le dénominateur commun entre Israël et le Québec: l'ambition d'être un peuple du monde.»

Le président du Comité Canada-Israël, Thomas Hecht, se félicite aussi d'avoir été invité à siéger sur le comité de la Fête nationale par Sylvain Simard; d'un don généreux fait par le président de l'Association des manufacturiers du Québec, Richard LeHir (candidat potentiel du Parti

VOIR PAGE A 10: LOBBY

## LILLEHAMMER

### Une première médaille pour le Canada

Les performances dans l'épreuve de descente en ski alpin ont dominé la journée de Lillehammer. Des surprises. Celle causée d'abord par le descendeur canadien Edward Podivinsky qui, parti au 21e rang, a fort bien maîtrisé la piste déjà marquée de l'empreinte d'une vingtaine de concurrents, pour mériter la médaille de bronze, la toute première du Canada.

L'Américain d'Alaska, Tommy Moe, a fait une descente casse-cou et son audace lui a permis de monter le premier sur le podium. Le Norvégien Kjetil André Aamodt a pour sa part réjoui ses partisans en méritant l'argent. En hockey le Canada, mené à l'attaque par Peter Nedved, porte-couleurs l'an dernier des Canucks de Vancouver de la Ligue Nationale de Hockey, a aisément eu raison de l'Italie 7-2. Il s'agissait davantage d'un match d'échauffement pour la formation canadienne, qui n'entamera que jeudi face aux Américains, sa série de matchs dans le groupe «A».

En patinage artistique, le couple québécois Isabelle Brasseur-Lloyd Eisler a offert une solide prestation dans l'épreuve des figures imposées, prenant le troisième rang, malgré la blessure aux côtes qui incommoda la patineuse.

- Nos informations en page B 5



Edward Podivinsky

LE MONDE

## Les Serbes cèdent devant l'ONU

PAGE A 6

INDEX

Les Actualités...A2	Éditorial.....A8
Agenda culturel..B6	Idées.....A9
Annonces classées..B4	Météo.....B4
Avis publics.....B2	Le Monde.....A6
L. Bissonnette..A8	L'entrevue.....B1
Culture.....B8	Religions.....B4
Économie.....B3	Les Sports.....B5



Météo  
Ensoleillé  
Max: -11  
Détails en B4

VOIR PAGE A 10: SOUDAN

## IDÉES

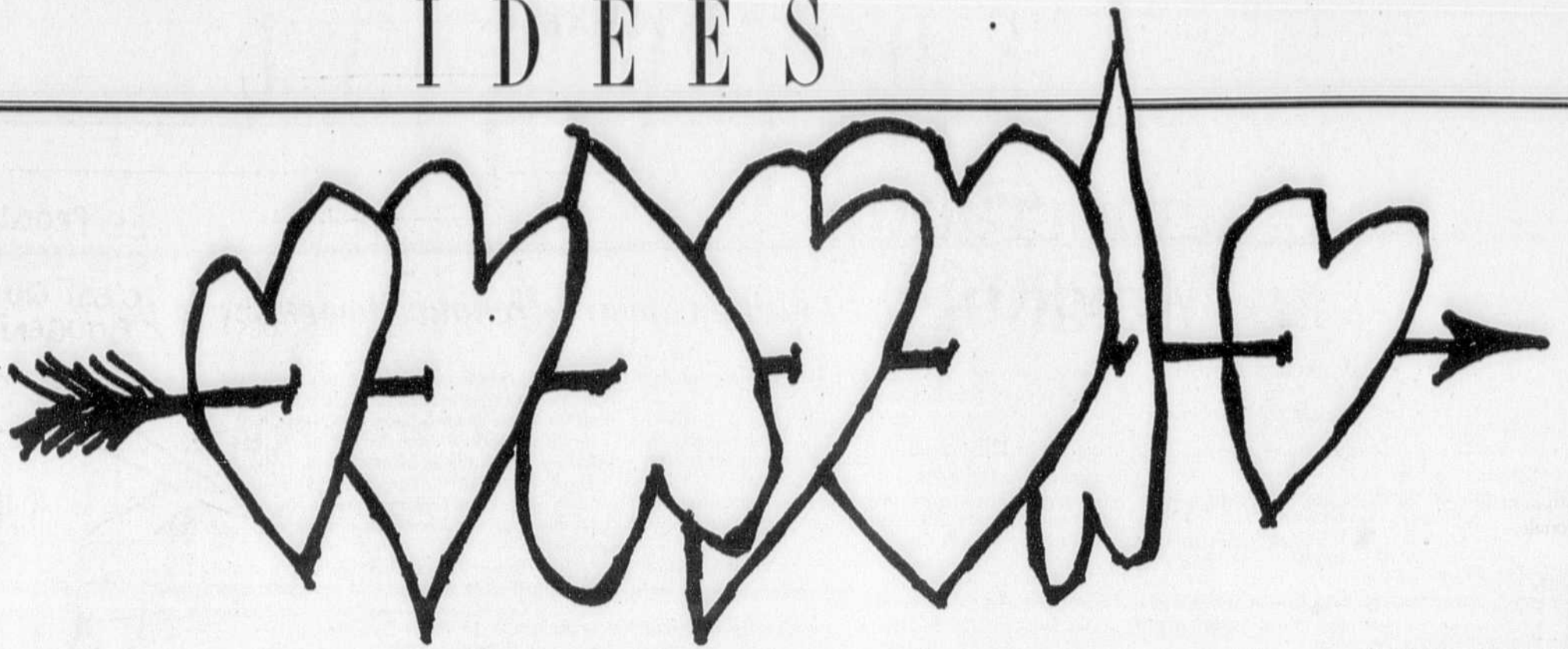


ILLUSTRATION SERGE CHAPLEAU

## Le prix d'un «Je t'aime»

La Saint-Valentin est toujours une belle occasion de s'interroger sur l'amour

Augmenter les impôts

### Légal mais immoral

ANDRÉ DAOUST  
CuréNOËLLA GAGNON  
LÉONARD AUBIN  
MARJOLAINE PAUZÉ  
GHYSLAIN CADOTTE  
RÉAL TREMBLAY  
CLÉMENT PAUZÉ  
SERGE GILBERTMembres du Comité de pastorale  
Paroisse de Saint-Eustache

Monsieur le ministre Paul Martin, depuis trois ans, le Vérificateur général a identifié pas moins de 5 milliards\$ en gaspillage ou en dépenses superflues, annuellement, (l'équivalent de cinq stades olympiques par année). Cette année, il a identifié 700 millions\$ de plus en gaspillage qu'au cours de l'exercice précédent.

Si le gouvernement ne faisait qu'appliquer les recommandations du Vérificateur, il s'ensuivrait un soulagement énorme sans augmentation du fardeau fiscal ni compressions dans les programmes sociaux.

Nous vous demandons de n'augmenter ni directement ni indirectement les impôts des particuliers des classes pauvre et moyenne, et de ne pas couper dans les programmes sociaux, mais de vous attaquer à la dilapidation des fonds publics.

C'est au tour des gouvernements de geler leurs dépenses, pas aux contribuables qui ont vu leurs impôts grimper plus vite que leurs salaires.

Nous recommandons...

Nous recommandons que votre gouvernement fasse voter une loi obligeant tous les hauts fonctionnaires à rendre publiquement et régulièrement compte de leur gestion et qu'ils en soient tenus personnellement responsables; que votre gouvernement fasse en sorte que le Comité permanent chargé de voir à l'application de toutes les recommandations du Vérificateur général ait des dents; et que tous les fonctionnaires et administrateurs des deniers publics soient sujets à sanctions s'ils n'en appliquent pas toutes les recommandations.

Nous n'acceptons pas les pensions à vie versées aux députés et ministres qui ont exercé au moins deux mandats.

Nous serions d'accord pour une pension versée au moment de leur retraite véritable vers l'âge de 65 ans et qui serait proportionnelle au nombre d'années de service.

Augmenter les impôts, sans régler d'abord le problème majeur de la gestion gaspilleuse des fonds publics, serait poser un geste légal, mais immoral et illégitime.

Permez les écluses, sinon vous perdrez finalement le peu de confiance qui reste aux Canadiens envers leur système gouvernemental «démocratique».

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Louis-Guy Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Trépanier, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Ducloux (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ARTISTIQUE Lucie Lacava. LA PUBLICITÉ Lucie Frimont (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verpeault (publicitaires); Micheline Turgeon (commis); Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Faroy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ress, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaires), Mireille Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Gélachelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline DesRosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christiane Venne. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourge (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

JACQUES FOURNIER  
Employé dans un CLSC

La Saint-Valentin est toujours une belle occasion pour s'interroger sur l'amour.

Le sociologue italien Francesco Alberoni a écrit plusieurs livres remarquables, portant surtout sur les relations entre les hommes et les femmes: *L'érotisme*, *Le choc amoureux*, *L'amitié et Vie publique et vie privée*. Il a des idées originales et un style très particulier.

Imitant sa manière et m'inspirant de ses préoccupations, j'ai écrit un pastiche d'Alberoni, que voici.

Quand un homme aime une femme, et que cet amour n'est pas partagé, c'est la pire situation. L'homme risque de harceler cette femme qui ne veut rien savoir de ses sentiments. Il est difficile pour un homme de vivre avec un refus parce

que ce n'est pas ce qu'on lui a appris à vivre.

Quand une femme aime un homme, et que cet amour n'est pas partagé, il risque d'y avoir un malentendu. Car l'homme n'est pas conditionné à dire non à une femme. Il aime toujours tirer le bénéfice émotif et sexuel de toute situation. Il dira oui même si ses sentiments ne sont pas vraiment présents.

L'homme est capable de vivre, à tout le moins temporairement, cette situation de mensonge.

La femme ne l'accepte pas mais elle préférera quand même qu'il dise «Je t'aime» parce que c'est ce que son cœur veut entendre de toutes ses forces.

Puis l'homme se lassera et abandonnera cette femme trop amoureuse de lui. Il sera blasé et elle se désespérera.

Elle vouera tous les hommes aux géométries. Quand une femme mariée aime un homme marié, qui n'est pas son mari, et qu'aucun des deux ne veut rompre le mariage, par commodité, par lâcheté, parce que c'est comme ça, la situation peut perdurer longtemps, avec des bénéfices mutuels et malgré le malaise.

Il y aura l'illusion de la stabilité du mariage et le plaisir complexe des retrouvailles en secret, à l'insu des époux respectifs, qui d'ailleurs vivent peut-être la même chose de leur côté.

Quand un homme marié aime une femme célibataire, et que cet amour est partagé, cette femme va souffrir longtemps, si l'homme ne veut pas rompre son mariage.

Il peut arriver que cet homme soit très franc et dise à cette femme: «Ne te fais pas d'illusions. Je ne

veux pas divorcer ni me séparer. Je veux continuer comme maintenant avec mon épouse. Et mes liens avec toi aussi sont très forts, je ne peux pas me passer de toi et tu es importante pour moi», etc.

L'homme a le double bonheur et la femme en a un seul, incomplet. «Jamais je ne passe Noël avec toi», lui dit-elle. Et il se sent coupable mais cette situation peut se prolonger.

Quand une femme mariée aime un homme célibataire, l'homme peut y trouver un accommodement très convenable, ainsi que la femme d'ailleurs.

Cette femme est gagnante sur les deux tableaux: la stabilité et la passion. Cet homme ne se plaint pas. Peut-être ne veut-il pas d'autre engagement que ces rencontres secrètes et furtives, où il prend une part du gâteau sans l'épuiser d'aucun

ne manière au contact du terrible quotidien.

Les femmes sont toujours prêtes à entendre un «Je t'aime», fût-il mensonger, parce qu'il y a toujours une part de vérité dans le mensonge.

Les hommes sont toujours prêts à entendre un «Je t'aime», de préférence mensonger, pour ne pas avoir à s'engager, parce que le désengagement fait trop mal.

Quand un homme marié aime encore sa femme, ou quand une femme mariée aime encore son conjoint, on a là un cas limite.

Cela existe à un petit nombre d'exemples et ils ne sont pas tous dans le *Livre des records Guinness*.

Et quand une femme célibataire aime un homme célibataire, et que les sentiments sont partagés, alors là on ne répond plus de rien. Ce doit être le printemps.

Les femmes sont toujours prêtes à entendre un «Je t'aime», fût-il mensonger: il y a toujours une part de vérité dans le mensonge.

Les hommes sont toujours prêts à entendre un «Je t'aime», de préférence mensonger, pour ne pas avoir à s'engager: le désengagement fait trop mal.

## Société pluraliste à la recherche de repères

Il n'existe pas de «grammaire» qui permettrait de conjuguer à coup sûr tous les accords entre des normes culturelles différentes

RAYMONDE FOLCO

Présidente  
Conseil des communautés culturelles  
et de l'immigration

Notre société commence à apprendre, sur le plan collectif et institutionnel, à intégrer sa diversité ethnoculturelle et religieuse issue de l'immigration récente. La politique du gouvernement du Québec vise l'intégration à part entière des immigrants, dans le respect des exigences essentielles qui fondent la cohésion de notre société francophone, démocratique et pluraliste.

Dans les années récentes, des efforts nombreux et remarquables ont été entrepris, en particulier dans les écoles, dans les services sociaux et de santé et dans plusieurs entreprises. Mais il reste encore beaucoup à faire, en particulier pour apprendre à traiter, équitablement et avec assurance, les situations où survient un conflit entre une norme de notre société et une coutume ethnoculturelle ou une prescription religieuse à laquelle s'identifie une personne immigrante. Ce qui suit s'applique également aux membres de communautés culturelles déjà établies.

Dans ces conflits, les normes en cause peuvent être des prescriptions ou des interdits alimentaires, vestimentaires, de jeûne, de prière, de deuil et de sépulture, des coutumes entourant la maladie, etc. Ces normes peuvent entrer en conflit avec des horaires ou d'autres règles du milieu de travail, avec des normes de sécurité, des règles vestimentaires, des activités scolaires, etc., dans les institutions communes, les entreprises ou les associations. C'est surtout dans ces situations que des personnes responsables dans des organisations peuvent se sentir «coincées» entre des exigences apparemment incompatibles, sans savoir de quel côté chercher une voie de solution qui soit un compromis à la fois équitable et raisonnable en vertu des normes et des règles de notre société. En cette matière, les références un peu sûres, suffisamment éprouvées et partagées, ne viennent pas d'emblée à l'esprit de tout le monde.

Des «bavures» judiciaires

En simplifiant, on peut dire que ces difficultés proviennent bien sûr d'une connaissance insuffisante des pratiques coutumières et des croyances religieuses des personnes appartenant aux divers groupes ethnoculturels venus s'établir au Québec. Mais en même temps et peut-être surtout, elles proviennent de notre connaissance insuffisante des exigences publiques communes de notre propre société.

Deux incidents récents qui ont occupé la chronique judiciaire au Québec nous serviront de points d'ancrage pour illustrer ces propos. On a parlé de «bavures» judiciaires; mais notre propos ici n'est pas de dénoncer ou de blâmer qui que ce soit. Il est bien plus utile de chercher à voir ce que cela nous apprend sur l'état actuel de notre société et ce que nous pouvons en tirer comme

tâches communes à poursuivre.

Dans l'affaire du juge Alary/Moussy ou l'affaire du hijab, il s'agissait d'appliquer une règle de décorum visant à faire observer le respect dû à l'institution de la justice. Le fait le plus marquant de l'incident est que le magistrat rencontra pour la première fois une difficulté de cette nature. Par mesure de prudence, il a demandé de consulter la jurisprudence avant de prendre une décision. Le constat important à en retenir est précisément que les tribunaux en sont encore à leurs premières expériences de prendre en compte notre «nouvelle diversité». Le problème du magistrat a été simplement de ne pas avoir pu recourir immédiatement à des précédents bien connus et déjà entrés dans les habitudes.

Des tribunaux mieux préparés

Il faut cependant noter que la Charte des droits et libertés contient les principes généraux permettant de trouver des solutions à des situations comme celle-ci et qu'un magistrat, à la différence du commun des mortels, est censé connaître une législation fondamentale datant de 1976. Ce qui est malheureux, c'est qu'on ait théâtralisé l'affaire. Notons donc que la théâtralisation fait aussi partie des risques dont il faut éviter d'être victimes dans de tels incidents: l'incertitude et le manque d'information ne méritent pas que l'on crie automatiquement au «racisme» ou au manque de respect envers une religion ou une culture. Cela dit, il faut désormais faire en sorte que les tribunaux, comme d'autres organismes, soient mieux préparés pour traiter de telles demandes.

Dans l'affaire du juge Verreault ou l'affaire du facteur atténuant, le magistrat, apparemment par souci d'ouverture, a cru trouver dans un critère religieux (extérieur, en tant que tel, à notre droit) un motif pour considérer circonstance atténuante le fait qu'une modalité d'un acte de viol d'enfant ait préservé la virginité de la victime. D'une part, on ne voit pas ce qui pouvait fonder une telle perception, qui était d'abord erronée en ce qui concerne les normes de la loi coranique. La réaction outrée de la communauté musulmane montre que cette considération mal informée a produit le contraire de l'effet recherché. D'autre part, on ne voit pas ce qui pouvait justifier une atténuation de gravité entraînant une réduction de la sanction pénale puisque, de toute façon, c'est la loi de notre société qui doit s'appliquer et non pas celle d'une autre. Une telle concession inconsidérée est très différente d'un accommodement qui consiste, dans les limites du raisonnable, à assouplir les modalités d'application d'une règle pour éviter à une personne de subir un préjudice à cause d'une caractéristique particulière (âge, sexe, handicap, langue, religion, race, nationalité, etc.), en vertu des protections prévues dans nos propres lois.

Il ne suffit pas d'être ouvert aux différences: il faut aussi connaître et faire respecter les exigences essentielles de la culture publique commune de notre société. Il convient d'abord de

rappeler que le Québec a un ensemble de normes, de règles et de conventions communes — une culture publique commune — qui sont non négociables au plan individuel, puisqu'elles servent à garantir la cohésion dynamique que notre société doit maintenir, dans son évolution même, en intégrant la diversité de ses membres. Ainsi, certaines pratiques sont formellement interdites au Québec, même quand elles sont conformes à des coutumes d'autres pays: la vengeance personnelle ou familiale, la violence à l'égard des femmes et des enfants dans les familles comme ailleurs, la polygamie, etc., n'ont aucune place légitime dans notre société et ne peuvent donc pas faire l'objet d'accommodements.

Au Québec, la culture publique commune inclut notamment l'usage du français comme langue commune des échanges de la vie publique, le Code civil, le Code criminel (fédéral), la Charte des droits et libertés de la personne, une connaissance de base suffisante de l'histoire, du patrimoine et des normes essentielles régissant le fonctionnement des institutions démocratiques dans une société de droit, l'indépendance de l'Etat et des religions, ainsi que des normes éthiques et les us et coutumes régulant diverses pratiques de la vie commune. Ses exigences évoluent évidemment avec le temps; mais elles doivent toujours être respectées. Pour protéger la cohésion sociale, des limites légitimes s'imposent donc au pluralisme.

Des accommodements raisonnables

Comment et à quelles conditions négocier des accommodements raisonnables?

Dans son avis au ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, notre conseil a examiné comment et dans quelles limites raisonnables les organisations et les institutions au Québec peuvent adapter certaines de leurs pratiques usuelles pour accommoder des différences ethnoculturelles ou religieuses propres à des immigrants, afin de faciliter l'intégration de ces personnes dans notre société.

Quand une personne immigrante s'adresse à une organisation pour demander un accommodement, on verra d'abord si la demande est compatible avec les normes communes. Si c'est le cas, on pourra négocier certaines adaptations, dans les limites du possible et du raisonnable. Par contre, s'il y a un conflit sur une exigence essentielle, on lui refusera sa demande en lui expliquant le motif du refus; puis, au besoin, on guidera et on soutiendra la personne dans ses efforts d'adaptation pour se conformer à ces normes. On tend à agir ainsi, dans notre société, pour toute personne qui semble éprouver des difficultés de participer à la vie commune à cause de caractéristiques ou de circonstances particulières. On tente souvent d'accommoder ces différences en négociant directement, entre personnes concernées, un arrangement à l'amiable.

Même quand c'est un tribunal qui règle ce genre de litige (surtout dans le domaine de l'emploi), la solution équitable passe, là aussi, par la

négociation réciproque d'accommodements raisonnables. Cette voie de solution retenue par la jurisprudence s'inspire donc, pour l'essentiel, de la même tradition du sens commun et des principes non écrits du «gros bon sens». Les principes de procédure qui touchent le «comment négocier» sont, tout simplement, les principes généraux d'une «bonne» négociation entendue au sens ordinaire: créer des conditions de confiance mutuelle, négocier sur la base des intérêts des parties plutôt que des positions initiales, se référer à des normes ou à des critères objectifs communément admis, etc. On peut s'informer, recourir à des services d'interprètes linguistiques et culturels ou à des médiateurs; mais chacun doit finalement trouver la solution la mieux adaptée à chaque situation.

Des solutions déjà trouvées

Il n'existe pas de «grammaire» qui permettrait de conjuguer à coup sûr tous les accords entre des normes culturelles différentes qui peuvent «accrocher» dans certaines situations. Chacun doit interpréter et juger les circonstances particulières à la lumière des principes généraux, de ce que le sens commun considère équitable et raisonnable dans le contexte de la culture publique commune. Des solutions déjà trouvées peuvent stimuler la réflexion et indiquer d'autres possibilités de solutions, au moins par analogie; et des institutions trouveront sans doute intérêt à mettre en commun leurs expériences et leurs réflexions. C'est pourquoi, afin d'alimenter la réflexion critique et l'imagination pratique sur ces questions, l'avis du Conseil propose une trentaine d'exemples concrets illustrant des efforts plus ou moins probants, selon le cas, et donc parfois discutables — pour résoudre des difficultés de cette nature.

De ces constats, il découle deux implications pratiques importantes. La première est que nous devons trouver les moyens de mieux nous informer des traditions ethnoculturelles et religieuses des groupes issus de l'immigration établis au Québec. La seconde est que nous devons arriver à nous donner, collectivement, une image plus claire et plus explicite des normes, des règles et des conventions qui traduisent les exigences fondamentales de la culture publique commune dans la société québécoise d'aujourd'hui.

L'un des principes démocratiques de notre société est celui de l'autonomie de la société civile. Selon ce principe, l'Etat ne tente pas de régir dans ses détails le fonctionnement des institutions de la société, mais laisse aux personnes, aux groupes et aux organisations la responsabilité de réguler une part importante des activités et des relations sociales, y compris pour résoudre les conflits qui surviennent dans le quotidien. Des débats importants s'ouvrent d'ailleurs actuellement sur toutes ces questions, pour mieux en clarifier la portée et les contenus essentiels. Dans ces débats, il faudra faire en sorte que la société civile aussi — tout ce qui n'est pas l'Etat — soit activement présente et partie prenante, dans toute sa diversité.

## ACTUALITÉS

## CARROSSE 10 millions pour le renouvellement de la flotte

SUITE DE LA PAGE 1

L'an dernier, grâce au temps supplémentaire, ce chauffeur a gagné 72 000\$, soit environ le double de son salaire de base, a-t-on appris lors d'un conseil municipal en décembre dernier.

Les six autres membres du comité exécutif, la présidente Léa Cousineau, le vice-président John Gardiner, Mme Thérèse Daviau et MM. Joseph Biello, Richard Brunelle et André Lavallée, doivent se contenter et se partager trois Oldsmobile 98.

En vertu d'une directive, ils peuvent conduire eux-mêmes le véhicule ou faire appel indistinctement aux trois chauffeurs qui leur sont affectés.

Il n'était pas possible de connaître avec précision le kilométrage et les frais d'essence moyens de ces quatre véhicules.

Par contre, nous assurait-on, les frais d'entretien annuel varient de 400\$ à 1500\$, selon les véhicules.

La politique de renouvellement prévoit leur remplacement à tous les 100 000 kilomètres ou à tous les quatre ans, à la première éventualité.

C'est d'ailleurs la même chose pour les 14 véhicules

mis à la disposition des cadres de haut niveau pour leur usage personnel ou d'affaires.

Mais dans leur cas, la valeur estimée de ce privilège est incluse dans leur rémunération globale aux fins fiscales. Cependant, la Ville rembourse les frais sur présentation des réclamations.

Là encore, impossible de connaître les chiffres de 1993 puisque certains cadres n'auraient pas encore remis toutes leurs réclamations.

Ces véhicules, dont les modèles varient de la Pontiac 6000 à la Chevrolet Caprice, bénéficient pour la plupart d'un programme d'entretien prolongé.

La Ville souligne qu'à peine 14 des 75 hauts cadres de la municipalité jouissent de véhicules nécessaires à leur travail. «Ils n'ont pas de chauffeurs et travaillent pour les services qui sont le plus éclatés à travers le territoire», a souligné un porte-parole.

Parmi les cadres qui doivent ainsi mettre eux-mêmes la main au volant, figure en tête de liste le chef de cabinet du maire, M. Jean-Robert Choquet.

Vient ensuite le directeur du Service des loisirs, des parcs et du développement communautaire, M. Jean-Vianney Jutras.

Jouit du même privilège, son adjoint, M. Pierre Bourque, courtisé ces temps-ci par les formations d'opposition en vue des prochaines élections municipales.

Le directeur du Service des travaux publics, M. René Morency, et son adjoint bénéficient du même avantage.

Deux autres directeurs de service sont aussi du nombre: celle de la Culture, Mme Jeannine Beaulieu, et celui des Approvisionnement et Immeubles, M. Roger Galipeau.

Deux adjoints du secrétaire-général Pierre Le François figurent aussi sur la liste: M. André Murphey, directeur de la Commission d'initiative et de développement économique, et M. Pierre Beaudet, directeur du Service des affaires institutionnelles.

Enfin, le directeur du Service de prévention des incendies, M. René Noël, et ses quatre assistants, ont aussi chacun leurs véhicules.

Ces 18 automobiles ne constituent qu'une parcelle de la flotte des 4367 véhicules moteurs municipaux de plus de 230 types qui vont de la fausse limousine à la tondeuse à gazon, en passant par la souffeuse industrielle, le camion, le balai aspirateur, le train de balade, la remorque-théâtre et les véhicules d'incendie.

À peine 2800 des véhicules municipaux sont immatriculés. Le coût total de leur entretien dans les ateliers municipaux ou dans des garages privés dépasse annuellement 30 millions\$.

Chaque année, ils apportent leur modeste contribution à l'environnement planétaire en consommant 12 millions de litres de carburants.

En 1994, la valeur de remplacement de ces véhicules a atteint 195 millions\$, précise le dernier budget municipal. Au cours des trois prochaines années, Montréal prévoit d'ailleurs investir annuellement près de 10 millions\$ pour le renouvellement de cette flotte.

Enfin, peu de gens savent que pour être autorisés à conduire l'un ou l'autre de ces véhicules, les employés de la Ville doivent détenir un permis de conduire municipal.

Les 6000 chauffeurs et opérateurs doivent être porteurs, en plus du permis de conduire provincial approprié, d'un permis de conduire interne qui atteste de leur formation, de leur qualification et de leur compétence.

Il n'est pas rare de voir certains chauffeurs posséder jusqu'à 20, voire 30 des classes de permis parmi les 180 catégories différentes octroyées par la Ville.

## Broadbent se défend

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

Le président du Centre international des droits de la personne, Ed Broadbent, nie catégoriquement les allégations voulant que son organisme soit «inefficace et dépensier».

M. Broadbent réagissait ainsi à un article publié, hier, dans un quotidien de Montréal.

Il interprète fort différemment le rapport du groupe d'experts Gested International en affirmant d'abord que la firme d'experts arrive à la conclusion que le Centre a «rempli son mandat» et que son travail est «reconnu pour son intégrité et sa transparence». Ed Broadbent s'appuie sur le rapport de Gested pour indiquer que l'organisme qu'il dirige a su définir «une politique claire et bien ciblée». Dans une lettre de protestation, M. Broadbent dit «être fier que le Centre ait soutenu 300 projets», ce qui peut permettre de supposer que les actions de l'organisme étaient éparpillées. Mais en entrevue il s'empresse d'ajouter que 13 pays seulement font maintenant l'objet «d'actions prioritaires».

Il reconnaît que seulement 56 % du budget du Centre est orienté vers des projets à l'étranger tout en soulignant que certaines actions, comme le financement du voyage d'une délégation de prix Nobel en Birmanie ou le soutien au président en exil d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, font aussi partie du mandat de son organisme pour assurer la «visibilité médiatique» d'actions internationales.

M. Broadbent affirme d'autre part que les dépenses administratives du Centre sont limitées à 15%, un standard, dit-il, «généralement reconnu pour les organismes sans but lucratif». Il conteste le chiffre de 1,6 million de dollars que le Centre aurait dépensé pour s'installer dans le Vieux Montréal et le ramène à «622 000\$». Quant aux salaires versés aux membres de son personnel, Ed Broadbent ne nie pas qu'ils soient élevés, mais il souligne qu'ils sont comparables à ceux versés aux employés d'organismes semblables.

## De Elvis à Abraham



PHOTO AP

IL N'Y A PAS que Elvis qui inspire l'imitation et l'émulation. Notre photo montre M. Stan DeHaan, d'Iowa, qui s'incline parmi ses concurrents lors du Concours national des sosies d'Abraham Lincoln qui se tenait en fin de semaine aux États-Unis. La manifestation se déroule chaque année dans la ville qui porte le nom du célèbre président abolitionniste dans l'État du Kansas.

## Dossier impeccable pour le Canada

Ottawa (PC) — Le président d'Amnistie internationale a affirmé que le Canada ne faisait pas partie de la liste des pays coupables de violations dans le rapport annuel qui sera publié en juillet.

Le président Pierre Sané émet la réserve que son organisation demeure quand même préoccupée par certaines affaires comme celle du traitement des civils somaliens par les Casques bleus.

Dans son rapport annuel de 1993, Amnistie internationale avait reproché au Canada les présumés mauvais traitements infligés à deux immigrants chinois par la force d'intervention de la police de Vancouver ainsi que les sévices contre des Mohawks en 1990.

La dernière fois que le Canada a eu un dossier impeccable remonte à 1990.

Encore là, le président Sané souligne que l'absence de mention ne signifie pas nécessairement que rien de répréhensible ne s'est passé: les renseignements précis ont pu manquer ou bien les reproches n'ont peut-être pas été très sérieux.

L'organisation sise à Londres surveille actuellement le dossier des casques bleus canadiens accusés d'avoir torturé puis tué un Somalien. On suit également la question des réfugiés que le gouvernement canadien renvoie dans des pays où ils pourraient faire l'objet de représailles.

Pierre Sané, qui a travaillé au Centre de recherche pour le développement international (CRDI) pendant 14 ans avant d'accéder à la présidence d'Amnistie internationale, souligne que la révision prochaine de la politique étrangère canadienne est l'occasion d'accentuer, à tous les niveaux, nos efforts en matière de libertés civiles.

## LOBBY Parizeau demeure prudent

SUITE DE LA PAGE 1

québécois dans le comté d'Iberville), à l'Université Ben-Gourion; des discours favorables par Israël de l'ex-premier ministre Pierre Marc Johnson devant des cercles universitaires et de gens d'affaires; et du travail de collaboration qui existe entre le président du Conseil du patronat du Québec, Ghyslain Dufour, et le consul général d'Israël, Itzhak Levanon.

Ont aussi participé au voyage d'avril dernier: le candidat à la mairie de Montréal, Claude Beauchamp; l'ex-vice-présidente du groupe La Laurentienne, Louise Roy; l'homme d'affaires Guy Lallamme; et le secrétaire général des HEC, Denis Duquette.

Le résultat de l'initiative de la communauté juive se manifeste par un changement de ton important vis-à-vis, notamment, du nationalisme québécois.

L'option souverainiste du Parti québécois est «une option légitime», a dit, en entrevue au DEVOIR, le président du Comité Canada-Israël, M. Thomas Hecht.

Nous sommes loin du discours de Charles Bronfman qui, en 1976, menaçait de démanteler la franchise des Expos de Montréal si le Parti québécois prenait le pouvoir.

À cette époque aussi, plusieurs militants influents du Parti québécois s'étaient déclarés favorable à la création d'un état palestinien au Moyen-Orient.

Dans une entrevue au DEVOIR, M. Hecht insiste et

souligne, trois fois plutôt qu'une, que le rapprochement qu'il opère avec les milieux nationalistes a reçu l'aval de tous les leaders de la communauté juive et des organismes qu'ils représentent: le Congrès Juif Canadien, la Fédération sioniste du Canada, la Communauté Sépharade du Québec et le groupe B'nai B'rith du Canada.

«Ce serait maladroite de notre part de ne pas avoir d'attache avec le Parti québécois qui peut former le prochain gouvernement», souligne-t-il.

En fait, la communauté juive de Montréal change son fusil d'épaule et tente un rapprochement avec les francophones et notamment avec les leaders nationalistes québécois, et le discours change radicalement.

M. Hecht dit encore que «René Lévesque nous a démontré que le nationalisme québécois était démocratique».

Plus, il semble déjà accepter que le prochain gouvernement sera formé par le Parti québécois: «nous avons une excellente complicité politique avec le parti au pouvoir et l'opposition qui risque de gouverner demain».

Sur la possibilité que des membres de la communauté juive puissent quitter le Québec advenant l'élection du Parti québécois il dit: «le grand choc est passé en 1976. Moi j'y suis et j'y reste».

Il ajoute que le départ de jeunes de sa communauté pour d'autres parties du Canada ou pour les États-Unis s'explique davantage par des raisons économiques qui

n'ont rien à voir avec la politique: «Ils vont là où il y a des emplois».

Ce rapprochement avec les péquistes la communauté juive l'accompagne toutefois de certaines exigences. Thomas Hecht qui a aussi rencontré, à trois reprises, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, lui demande «de tenir en échec ses ultras», c'est à dire ceux qui s'opposent à plus d'ouverture envers les communautés culturelles, ceux, par exemple, qui se sont opposés à Bernard Landry ou qui ont apostrophé M. Parizeau à sa sortie du dernier congrès du PQ.

M. Hecht souligne: «Qu'ils nous donnent l'assurance (le chef du PQ) que nos droits seront protégés même si nous ne votons par pour eux et que très majoritairement les membres de la communauté juive restent fédéralistes».

Jacques Parizeau a commenté au DEVOIR et à CKAC ce dégel avec la communauté juive. Il est prudent et refuse de jubiler: «On pourrait m'accuser de triomphalisme», précise-t-il.

Sur la question des «ultras», M. Parizeau signale «qu'il faudrait peut-être s'entendre (la communauté juive et le PQ) sur ce qu'est un ultra.» Mais manifestement il est ravi de la nouvelle orientation prise par la communauté juive. Il en donne le mérite au vice-président du PQ, Bernard Landry, et au député André Boulerice, qui ont piloté ce dossier.

Sur la question des voyages payés, les «voyages sur le bras» comme on dit, le chef péquiste refuse de s'indigner: «Si nous étions au pouvoir, dit-il, ça serait autre chose.»

Un autre voyage est en préparation. L'épouse de M. Parizeau, Lisette Lapointe, et le député de Lac Saint-Jean, Jacques Brassard, ont reçu des invitations.

Si Mme Lapointe décidait d'y prendre part, ce qui n'est pas fait, elle va elle-même en assumer les coûts, précise l'entourage de Jacques Parizeau. Les membres du Parti québécois seraient alors en bonne compagnie, puisque l'ancien chef de cabinet du premier ministre Robert Bourassa et proche conseiller du premier ministre actuel Daniel Johnson, John Parisella, a également reçu une invitation.

Dans cette opération dégel, la communauté juive de Montréal poursuit deux objectifs. D'abord, et c'est l'objectif de toute l'intelligentsia juive à travers le monde, «vendre Israël» et les objectifs de l'état hébreux. Ensuite, «s'allier au pouvoir politique principal». Ici, au Québec, ça pourrait être, à brève échéance, le Parti québécois.

Thomas Hecht conclut: «Le Québec de l'avenir c'est une société distincte. Ce n'est pas une province comme les autres, mais nous croyons que le développement du Québec doit être lié avec le reste du Canada.»

Il est conscient, dit-il, que cette sortie, risque de mécontenter plusieurs membres influents de sa communauté.

## SOUDAN Une offensive annuelle

SUITE DE LA PAGE 1

s'emparer des dernières villes aux mains des maquisards sudistes, 13 organisations humanitaires ont dû évacuer l'extrême sud du Soudan, en raison des combats, des raids aériens et des soudaines interdictions de vols décrétées par Khartoum sur la quasi-totalité des sites où étaient installés leurs centres de secours.

Deux cent douze mille familles s'apprêtaient à recevoir, ce mois-ci, semences et outils pour préparer les semences de début mars avant les nouvelles pluies, a indiqué l'agence britannique Oxfam. «Si la communauté internationale ne réagit pas, les millions de dollars qu'elle a dépensés ces dernières années pour le Sud soudanais l'auront été en pure perte, ont averti les organisations non gouvernementales (ONG) lors d'une conférence de presse, mercredi 9 février, à Nairobi, et il lui faudra donner beaucoup plus pour sauver ces nouveaux réfugiés de la violence et de la famine».

## Appel à la communauté internationale

Les organisations humanitaires ont également appelé les donateurs à faire pression sur les belligérants pour qu'ils épargnent quelques «corridors de sécurité», indispensables à l'acheminement de l'aide. «Un vœu pieux, remarque un observateur. Il n'a jamais été possible d'obtenir un passage neutre au travers des lignes de front. Et celles-ci se sont multipliées après l'éclatement de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) en trois

facteurs rivales». Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se prépare à évacuer vers son hôpital de campagne de Lokichoklo, dans le nord du Kenya, les blessés qui arrivent chaque jour en Ouganda... des combattants rebelles pour la plupart.

Malgré les démentis de la junte islamiste au pouvoir à Khartoum depuis 1989, qui parle d'affrontements entre divers groupes rebelles, il s'agit bien de l'offensive générale lancée par l'armée chaque année quelques semaines après la saison des pluies, quand les pistes détrempées redevennent praticables. Les signes avant-coureurs sont bien connus dans les milieux humanitaires: concentration de troupes, renforts en matériel dans les villes-garnisons et surtout, bombardements destinés à semer la panique dans la population civile. Le camp de réfugiés de Pagaré a été touché le 8 février. La veille, un raid aérien sur la localité de Parajog aurait fait 18 morts. Le 4 février, cela avait été le tour de la région des «Trois A», tandis que les Antonov lâchaient quelques bombes sur Maeidi, à 300 kilomètres plus à l'est.

A Kapoéta, la garnison (considérablement renforcée, selon un témoin étranger de retour à Nairobi) s'apprête à effectuer une percée vers la frontière kényane. Autre objectif: Nimulé, qui contrôle l'accès à l'Ouganda. De durs combats se dérouleraient au nord de la ville, et il n'est pas certain que les maquisards de l'APLS puissent contenir la poussée gouvernementale. En revanche, la semaine dernière, un convoi militaire parti de Juba a dû rebrousser chemin après avoir été attaqué par

les rebelles. Enfin, il est fait état d'un rassemblement de militaires descendus de Wau et de Rumbek sur l'axe Jub-Maridi.

Les 300 000 réfugiés de Kotobi, un camp situé sur cette piste, commencent à évacuer, alors que les ONG ont déjà abandonné leur base voisine de Mundri. Les rebelles, eux, tentent de résister, mais ils envisagent depuis longtemps un retour à la guérilla de brousse au cas où ils perdraient leurs dernières places fortes.

Où vont tous ces fuyards, paniqués par les bombardements et les rumeurs de combats? Certains sont tentés de se réfugier au Kenya, en Ouganda ou au Zaïre. Douze mille personnes ont franchi la frontière ougandaise ces quatre dernières semaines (trois fois plus qu'en temps normal). Mais beaucoup sont encadrés dans leur exode vers le Sud par l'APLS, qui n'a pas l'intention de les laisser partir vers un pays tiers — car il serait alors plus difficile aux miliciens de détourner à leur profit une partie de la manne humanitaire.

## Voies coupées

Cet exode pose un épineux problème tribal sur la frontière soudano-ougandaise, où les Atcholis n'ont jamais eu de bonnes relations avec les Dinkas, qui forment le gros des déplacés et... des troupes du colonel John Garang, chef de la principale faction rebelle. Pis, l'APLS s'est livrée dans le passé à des razzias sur les villages atcholis, et leurs chefs coutumiers auraient déjà fait savoir qu'ils ne toléreraient pas la présence de Din-

kas chez eux.

«En fait, ils ne savent plus où aller», affirme le docteur Roger Teck, coordinateur médical de Médecins sans frontières en charge du Sud soudanais. Il est possible que les déplacés partent en masse vers l'Ouganda (les plus pessimistes s'attendent à l'arrivée de 150 000 personnes). Mais il est plus probable qu'ils se disperseront dans la nature, avec peut-être l'espoir de gagner le Bahreïn et Ghazal, plus au nord, relativement épargné par les combats. «Nous allons devoir les relocaliser, ce ne sera pas facile, poursuit le docteur Teck. Au Sud du Soudan, il faut savoir recommencer inlassablement les mêmes migrations d'urgence».

Une récente étude des Nations unies estime à 2,2 millions le nombre des personnes à assister dans l'ensemble du Soudan méridional et des «zones de transit» des provinces mitoyennes du Kofan et du Darfour. Il faut ajouter les 200 000 Sudistes échoués depuis plusieurs années à Khartoum, que le gouvernement a repoussés en 1992 sur les terres désertiques qui entourent la capitale, dans le cadre d'un programme d'assainissement.

L'armée soudanaise tente aujourd'hui de couper définitivement les voies d'approvisionnement des rebelles. Mais, comme le précise Pierre Saille, chef de logistique au Programme alimentaire mondial (PAM), «ces mêmes pistes, qui aboutissent dans les parcs voisins, sont aussi utilisées par nos camions pour nourrir les populations le long de la frontière».

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •  
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI  
À DE 7H30 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,  
MONTREAL, (QUEBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour  
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355